

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Sud Sarthe



Journal Décembre 2017

[www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)



**DOSSIER**  
Enfance / Jeunesse



**FRANÇOIS BOUSSARD**

Président de la Communauté de communes Sud Sarthe  
Vice-Président du Conseil Départemental  
Maire de Mansigné

**EDITO**

**Comment avez-vous géré le départ, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des communes de Cérans-Fouilletourte, La Fontaine Saint-Martin et Oizé vers d'autres communautés de communes ?**

La demande de sortie de ces trois communes a été validée par la majorité de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), au mois de juillet 2017. Afin que ce départ s'effectue dans les meilleures conditions possibles, nous nous appliquons à trouver un accord. Nous avons, ainsi, arrêté un protocole portant sur trois points :

- Respecter la volonté des agents communautaires travaillant sur les communes quittant l'intercommunalité en leur permettant de conserver leur poste. Cette mesure concerne plus spécifiquement les personnels du multi-accueil et des services pour l'enfance et la jeunesse de Cérans-Fouilletourte et Oizé. Ceux-ci auront donc un nouvel employeur tout en demeurant dans les mêmes locaux.
- Transférer, aux trois communes ayant choisi de partir, les bâtiments communautaires aménagés sur leur territoire, moyennant une compensation financière correspondant à la valeur nette comptable des locaux et la reprise des contrats et conventions signés par l'intercommunalité pour la gestion de ces locaux (y compris la convention d'hébergement des Restos du Coeur dans le local de Oizé, qui est valable jusqu'en 2019).
- Mettre en place, le cas échéant, une clé de répartition des excédents financiers calculée en établissant le rapport des bases fiscales communales sur les bases fiscales communautaires. La Fontaine Saint-Martin devrait rembourser 1,42 % des sommes restant à la charge de la Communauté de communes. Pour Oizé, ce pourcentage est de 2,07 % et Cérans-Fouilletourte de 10,61 %.

**Quelles sont les conséquences de ces départs sur le fonctionnement de la Communauté de communes Sud Sarthe ?**

Cette situation, que je déplore, a pour première conséquence de désorganiser les services communautaires. Nous avons, ainsi, été obligés de reconfigurer les pôles administratifs et techniques de la Communauté de communes en optimisant nos locaux et en conservant, autant que possible, les liens de proximité entre les services et les habitants. Dans cette perspective, ma première mission a été d'être à l'écoute des agents touchés par ces déménagements. Malgré la complexité de la situation, nous avons cherché les solutions qui répondaient le mieux à leurs attentes. Je les remercie vivement de leur compréhension et de leur professionnalisme. Nous allons tous faire en sorte qu'ils s'intègrent le mieux possible dans leurs nouveaux bureaux.

Le départ des trois communes a également des conséquences financières importantes : la Communauté de communes va, en effet, voir diminuer de 16 % ses recettes fiscales sans que cette perte ne soit compensée par une baisse de charges équivalente.

**Quelle est désormais la configuration de la Communauté de communes et quels sont vos projets pour 2018 ?**

Suite à cette évolution, le nombre de conseillers communautaires passe de 45 à 37.

De plus, dans le cadre de la loi sur le cumul des mandats, le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ a dû quitter ses fonctions de vice-président de la Communauté de communes. Cependant, celui-ci demeure délégué communautaire et va continuer à animer la Commission du Développement économique à laquelle il apporte toutes ses compétences. Après cette année de transition et de mise en route,

2018 doit permettre à notre Communauté de communes de trouver son rythme et de construire son avenir. Dans cette perspective, nous allons définir un projet de territoire qui déterminera nos objectifs, nos ambitions et les moyens que nous allons mettre en place pour les réaliser. Ce plan d'actions devra être en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours de réalisation et pourra notamment s'appuyer sur les différents diagnostics en phase de finalisation.

De plus, nous allons démarrer les premiers chantiers initiés par notre nouvelle Communauté de communes :

- Aménagement de deux multi-accueils à Pontvallain et à Vaas ;
- Projet de création d'un lieu d'enseignement artistique ;
- Construction d'un bâtiment d'activités dédié à l'entreprise Charpente Cénomane sur la zone d'activités de Requeil ;
- Lancement, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, d'une étude pour l'implantation d'une nouvelle gendarmerie au Lude, sur une partie de l'ancien site Candia et, plus globalement, pour la réhabilitation de ce site industriel ;
- Renforcement du soutien au développement des activités sportives et culturelles, ainsi qu'à la promotion touristique, en lien avec les services enfance / jeunesse ;
- Intégration des nouvelles compétences communautaires : "Voirie" et "Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations".

Nous avons donc beaucoup de travail, et je sais que je peux compter sur mes collègues élus, ainsi que sur les agents communautaires pour faire avancer le territoire.

**ORGANISATION**

**UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, Isabelle Ménard est la nouvelle Directrice Générale des Services (DGS) de la Communauté de communes Sud Sarthe, en remplacement de Céline Mathé qui a souhaité rejoindre une autre collectivité, après 11 années au service du territoire.

« Isabelle Ménard partageait jusqu'à présent son temps entre le poste de Directrice Générale Adjointe de notre Communauté de communes et celui de DGS de la Ville du Lude. Elle avait également occupé la fonction de DGS à la Communauté de communes du Bassin Ludois et, par conséquent, dispose de toute l'expérience et des compétences nécessaires

pour mener à bien sa nouvelle mission », explique François Boussard, le président de la Communauté de communes. Mme Ménard est secondée par Karine Mulet qui a été nommée Directrice Générale Adjointe. « Nous avons la volonté de favoriser l'évolution de carrière de nos agents qui connaissent bien le territoire et font preuve de professionnalisme et de volonté de le servir », précise François Boussard.

Dans cet esprit, la Communauté de communes s'organise progressivement autour de trois pôles dont les responsables accompagnent la DGS :



- Pôle administratif et financier (au siège de la Communauté de communes à Aubigné-Racan) ;
- Pôle enfance, jeunesse, sport et culture (au Lude) ;
- Pôle social, famille, emploi, petite enfance (sectorisé autour du Lude, d'Aubigné-Racan et de Pontvallain).

## VOIRIE HORS AGGLOMÉRATION



### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTÈGRE UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

A compter de 2018, la Communauté de communes prendra en charge les frais d'entretien des voiries d'intérêt communautaire hors agglomération. « Il s'agit des routes communales qui font la jonction avec les routes départementales ou qui relient les agglomérations entre elles », précise François Boussard, le président de la Communauté de communes, ajoutant qu'il appartient aux conseils municipaux d'arrêter la liste de ces voies communautaires. « Bien évidemment, les communes conserveront le pouvoir de choisir le programme des travaux à réaliser sur leur territoire », ajoute le président de la Communauté de communes ; « cette prise de compétence s'inscrit dans une démarche de construction collective du territoire et de partage. » De plus, cette prise de compétence va permettre à la Communauté de communes de conserver la bonification de Dotation Globale de Fonctionnement qui lui avait été attribuée par l'Etat en 2017.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### L'élaboration du PLUi s'accélère !

Alors que la phase de diagnostic touche à sa fin, une nouvelle étape de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) démarre avec la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Plusieurs diagnostics sont en cours ou vont bientôt être réalisés dans le cadre du PLUi

- sur les activités agricoles dans 14 communes par la chambre d'agriculture\* ;
- sur le bocage dans 8 communes par la chambre d'agriculture\* ;
- sur l'économie du territoire par la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe ;
- sur le recensement des zones humides et de la trame verte et bleue\*\* par le CPIE 72 (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

« Ces documents, associés aux études réalisées par l'AURA\*\*\* dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) seront les références sur lesquels nous allons nous appuyer pour rédiger le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) », explique Patrice Bouttier, vice-président de la Communauté de communes en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

#### Un PADD pour définir les priorités du développement local

Ce PADD définira les principaux axes de travail de la Communauté de communes pour mener à bien le développement du territoire dans les 15 à 20 prochaines années. Sa rédaction est, par conséquent, un acte très impor-

tant et c'est pourquoi la collectivité sera épaulée par un cabinet professionnel qui lui apportera son expertise et un œil extérieur. « Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, nous avons retenu le cabinet tourangeau Urban'ism, qui a su répondre à nos exigences, notamment en matière d'aménagement urbain, développant une approche cohérente et adaptée. Ce prestataire présente l'avantage d'être pluridisciplinaire et de travailler en partenariat avec d'autres spécialistes, notamment de l'habitat et du renouvellement urbain. Le cabinet offre des garanties juridiques et des références qui sont dignes de confiance », poursuit Patrice Bouttier. Dès ce mois de décembre, les équipes d'Urban'ism ont commencé à rencontrer les élus et à s'approprier toutes les données, quantitatives et qualitatives.

« L'échéance fixée pour arrêter le PLUi est le 31 décembre 2019 », rappelle Patrice Bouttier, précisant que cet investissement, d'un montant prévisionnel de 520 000 €, sera subventionné à hauteur de 50 %. « La Communauté de communes a déjà obtenu 150 000 € de l'Etat, via le Contrat de Plan Etat Région et 76 368 € de l'Agence de l'Eau. »

\* Ces diagnostics viennent compléter le travail qui avait déjà été lancé sur l'ex Canton de Pontvallain.

\*\* La trame verte et bleue rassemble les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

\*\*\* L'AURA est l'agence chargée de l'élaboration du SCoT pour le Pôle Economique de Territoire Rural (PETR) Vallée du Loir.



## Développement économique UN BÂTIMENT D'ACTIVITÉS VA SORTIR DE TERRE À REQUEIL



### La Communauté de communes Sud Sarthe va lancer la construction d'un bâtiment sur la zone d'activités intercommunale à Requeil, au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

« Nous avons validé l'Avant Projet Définitif de l'architecte et nous nous apprêtons à lancer les appels d'offres qui désigneront les entreprises chargées des travaux », annonce Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur et conseiller communautaire, animateur de la Commission Développement économique ; « ces locaux seront créés pour

permettre à l'entreprise Charpente Cénomane, présente sur la zone depuis près de 20 ans, de s'agrandir et de poursuivre ainsi son développement. Ils confortent la présence de l'entreprise sur le site. » Le loyer acquitté par Charpente Cénomane compensera en grande partie l'emprunt contracté par la Communauté de communes pour réaliser cet investissement initié par l'ex-Communauté de communes du Canton de Pontvallain. « Accompagner la croissance des entreprises locales pour favoriser la création d'emplois est l'une des premières missions de la collectivité », rappelle Louis-Jean de Nicolaÿ.



## ENFANCE / JEUNESSE UN SERVICE HARMONISÉ

Des accueils périscolaires quotidiens aux camps pour ados, en passant par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les activités vacances pour les ados, ou les interventions dans les collèges, les animations pour les jeunes sont multiples et n'oublient personne. Acteur de cette organisation dynamique : un service Enfance / Jeunesse faisant appel à de nombreux animateurs au cours de l'année et dirigé par deux coordinateurs et un responsable de service toujours à l'écoute des jeunes et agissant dans le respect des besoins des familles.

En moins d'un an, ces professionnels ont appris à travailler ensemble au sein de la nouvelle intercommunalité, pour former une

équipe dynamique et solidaire. Désormais regroupé dans les locaux du Lude, le service, en pleine cohérence avec les élus, a la volonté d'harmoniser et de développer les animations en lien avec les agents communautaires chargés du sport et de la culture. « *Les différents changements apportés (tarifs, harmonisation, réorganisation, goûters...) ont pu susciter des interrogations. Nous le comprenons et avons la volonté de communiquer plus fréquemment. Je tiens à rappeler que les animateurs ne sont pas à l'origine de ces changements. Ils appliquent avec rigueur les directives travaillées, puis votées, par les élus communautaires* », affirme Claudine Picard.

## LES ACCUEILS périscolaires

**Quand ?** Chaque jour de classe (horaires variant en fonction des lieux).

**Où ?** Dans chaque commune de la Communauté de communes ayant une école

**Quelles prestations ?** Désormais placé sous l'égide d'un directeur (une direction pour deux sites) chaque site propose un programme d'animations éducatives favorisant l'éveil de l'enfant.

**A quels tarifs ?** Depuis la rentrée, sur décision des élus, les tarifs des accueils périscolaires sont uniformisés sur tout le territoire et, dans une volonté d'équité, sont calculés à la demi-heure. Cette évolution s'accompagne d'une révision de l'application des quotients familiaux, en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec la volonté d'aider les familles les plus défavorisées. « *De plus, après échanges avec les parents, il a été décidé d'appliquer un tarif dégressif aux familles grandes utilisatrices bénéficiant de ces accueils périscolaires* », précise Claudine Picard, vice-présidente de la Communauté de communes en charge de l'Enfance / Jeunesse.

## LES ACTIVITÉS pour l'enfance (3 / 13 ans) ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

**Quand ?** A chaque période de vacances (petites et grandes) et les mercredis après-midi en période scolaire.

**Où ?** Sur cinq sites à toutes les vacances, sauf deux au mois d'août.

**Durant les petites vacances :** à Pontvallain, Mayet, Vaas/Aubigné-Racan (en alternance), Le Lude et Yvré-le-Pôlin.

**Au mois de juillet :** à Mansigné, Mayet, Vaas/Aubigné-Racan (en alternance), Le Lude (peut-être à Luché-Prinché à l'été 2018) et Yvré-le-Pôlin.  
**Au mois d'août :** Vaas et Yvré-le-Pôlin.

**Mercredis après-midi :** sur les accueils périscolaires d'Aubigné-Racan, Mayet, Pontvallain et Yvré-le-Pôlin. Un 5ème site pourrait être ouvert sur Le Lude si le besoin s'en fait ressentir.

**Quelles prestations ?** Les ALSH ont vocation à proposer des animations diverses (sports, travaux manuels, sorties, activités culturelles) et adaptées aux différentes tranches d'âge, souvent sur des thématiques hebdomadaires.

**Nouveauté : dès l'été 2018, des camps et mini-camps seront proposés chaque semaine pour toutes les tranches d'âge.**

## Calendrier des ALSH

- 1 Vacances de février :**  
Du lundi 26 février au vendredi 2 mars et du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018.
- 2 Vacances d'avril :** Les jeudi 26 et vendredi 27 avril. Les mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 mai. Les lundi 7 mai, mercredi 9 et vendredi 11 mai.

## LES TEMPS D'ACTIVITÉS Périscolaires (TAP)

Pour l'année scolaire 2017 / 2018, l'organisation de ces TAP est restée inchangée sur tout le territoire, à l'exception de deux communes. Comme le propose désormais la loi, les conseils d'école et les conseillers municipaux se sont prononcés sur le maintien, ou non, de la semaine de quatre jours et une grande majorité d'entre eux souhaite revenir à quatre jours. La Commission communautaire travaillera donc à la mise en place éventuelle d'un service d'accueil le mercredi.

## LES ACTIVITÉS pour la jeunesse (jusqu'à 17 ans)

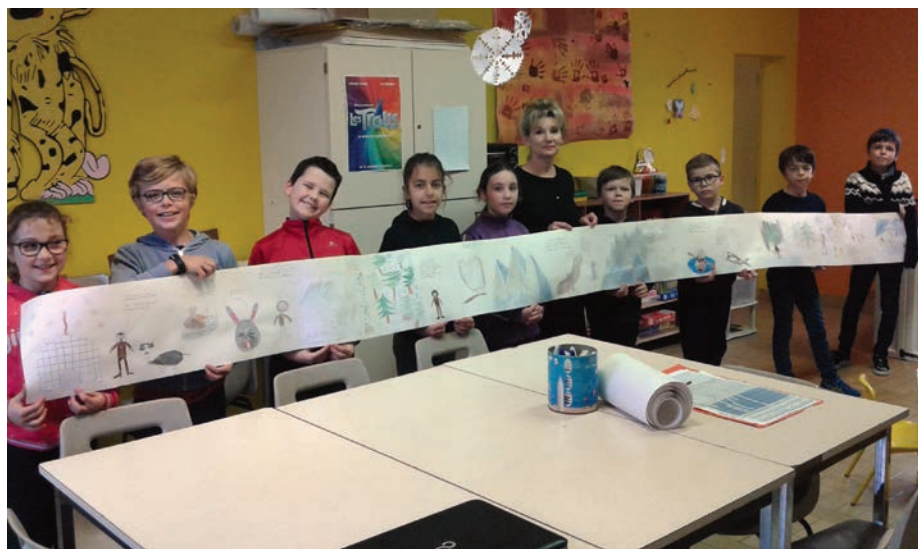
**Quand ?** Les mercredis et samedis après-midi en période scolaire, pendant les petites et grandes vacances.

**Où ?** Au Local Jeunes d'Yvré-le-Pôlin, au Local Jeunes de Mayet, à l'Espace Jeunes du Lude et au sein des différents équipements du territoire.

**Quelles prestations ?** Des animations et activités au sein des locaux dédiés à la jeunesse et, à chaque vacances, des programmes de sorties, de rencontres sportives, de jeux...

L'objectif de ces activités est, notamment, d'inciter les jeunes à faire preuve d'autonomie et d'imagination pour développer leurs programmes d'activités en lien avec les animateurs.

Ainsi, au cours du dernier trimestre, les jeunes sont allés au Laser Game de Mulsanne (un grand succès !), ont organisé des « Dîners presque parfaits », tandis que des déplacements leur ont été proposés à Tours et à Paris. A chaque fois, c'est l'occasion de partager des moments forts et de nouer de durables amitiés.



## Le Secteur Jeunesse de la Communauté de communes c'est aussi :

- Des interventions chaque midi dans les collèges de Mayet, Le Lude et Pontvallain, pour être à l'écoute des jeunes et leur proposer des activités ;
- Des séjours de vacances ouverts à tous les adolescents de la Communauté de communes.

Nouveau : Le Pass'Jeunes !

Afin d'encourager les jeunes à participer aux activités qui leur sont proposées, la Communauté de communes a instauré, en septembre dernier, un « Pass'Jeunes ». Pour 5 € par an, chaque jeune peut profiter de tout le programme d'activités (pour certaines sorties, une participation peut être demandée).



## ANIMATIONS FAMILLES

### D DES RÉSULTATS À LA HAUTEUR DES AMBITIONS



Pour sa première année d'existence, la Communauté de communes a fait le pari ambitieux d'organiser durant tout l'automne, en partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), plus d'une centaine de familles à travers tout le territoire Sud Sarthe.

Objectif : favoriser les liens entre les générations et soutenir la parentalité à travers des moments d'échanges et de convivialité.

Pilotée par le service Enfance / Jeunesse, le Relais Assistantes Maternelles et le Réseau des bibliothèques, l'opération proposait des activités pour toutes les générations, des tout-petits (bébés

lecteurs, baby yoga, tapis lecture, éveil corporel...) aux adultes (conférences, ateliers de cuisine et de création, initiation à la sophrologie, balade contée...) en passant par les jeunes et les adolescents (ateliers, jeux, soirées...).

### favoriser les liens entre les générations

Dès le début de l'année, le bilan de cette initiative, coordonnée en interne par l'agent communautaire Dimitri Drouet, sera présenté. Mais déjà, le renouvellement de cette expérience est sérieusement envisagé, tant par les élus que par les animateurs qui ont beaucoup apprécié ces moments privilégiés partagés avec les familles.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### G ET PRÉVENTION DES INONDATIONS UN NOUVEAU DISPOSITIF PLUS ÉGALITAIRE



Jusqu'à présent la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations était prise en charge par l'Etat. Mais celui-ci, dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a choisi de se désengager de cette compétence pour la confier aux communautés de communes. Celles-ci ont désormais la responsabilité d'entre-

tenir les rivières et de prévenir les risques d'inondations. « L'objectif du législateur est de mieux protéger l'environnement et d'impliquer également toutes les collectivités dans cette mission », résume Roger Fresneau, vice-président de la Communauté de communes en charge de l'environnement.

protéger  
l'environnement

#### Près de 50 communes concernées

Pour mener à bien cette mission, les élus de la Communauté de communes Sud Sarthe ont fait le choix de déléguer cette compétence à un syndicat mixte qui regroupera toutes les communes du bassin versant de l'Aune. Celui-ci s'étendra de l'Orée de Bercé-Belinois à la commune de Baugé-en-Anjou.

« Cette nouvelle structure va s'appuyer sur le travail mené précédemment par le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aune, qui regroupait uniquement 12 communes, et par ses trois salariés, deux agents d'entretien et une technicienne », détaille Roger Fresneau, vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Environnement.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) Un contrôle généralisé

Le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif existantes va démarrer. Comme c'est déjà le cas pour les installations neuves ou réhabilitées et dans le cas d'une vente d'un bien immobilier, ce diagnostic est confié à un agent technique de la Communauté de communes. « Nous allons contrôler en priorité les dispositifs qui n'ont jamais fait l'objet d'une visite, avant de revenir examiner les installations qui avaient été déclarées polluantes, pour s'assurer que les travaux préconisés ont été réalisés », précise Roger Fresneau.

#### Calcul d'une nouvelle taxe

Pour financer ce travail, la loi prévoit la possibilité d'instaurer une taxe assise sur le foncier bâti. « La Communauté de communes a voté le principe de s'appuyer si nécessaire sur cette taxe, dont les modalités seront définies lors de la préparation du budget », annonce Roger Fresneau.

## TOURISME

### Tous à vélo !

Bien qu'ayant subi les désagréments d'une météo défavorable durant les moins de juillet et août, les deux tiers des prestataires touristiques du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée du Loir, auquel appartient la Communauté de communes Sud Sarthe, ont constaté une stabilisation ou une hausse de la fréquentation. Les campings et les villages de chalets ont notamment obtenu de bons résultats, en particulier au Lude et à Mansigné. Cette réussite est principalement liée à la popularité du zoo de La Flèche, véritable locomotive touristique de la Vallée du Loir, mais aussi au succès rencontré par les circuits cyclistes développés par l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL).

« La pratique du vélo connaît, depuis quelques années, un réel engouement et, par conséquent, les parcours aménagés le long de la Vallée du Loir répondent à une forte demande. Elle séduit une clientèle familiale qui apprécie de pouvoir sortir de la Vallée de la Loire pour emprunter nos chemins de traverse et découvrir d'autres sites. Car le visiteur

n'a pas de frontières », explique Marc Lesschaeve, vice-président de la Communauté de communes en charge du Tourisme. C'est pourquoi les élus envisagent aujourd'hui de développer la location de vélos à assistance électrique et de créer de nouveaux parcours en parallèle des axes routiers. « Tout ce travail de promotion touristique est mené conjointement avec l'Office de Tourisme de la Vallée

du Loir. Au sein de cette structure, élus et techniciens mettent en synergie leurs complémentarités pour utiliser au mieux et avec cohérence le potentiel touristique du territoire », poursuit Marc Lesschaeve ; « aujourd'hui, il nous faut principalement continuer à monter en gamme, à l'image du camping du Lude, de la base de loisirs à Mansigné ou du parc de chalets à Luché-Pringé »



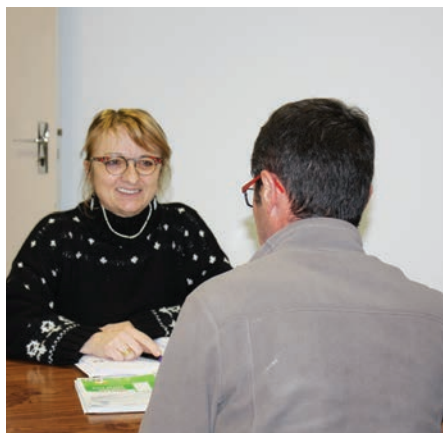
© OTVL - JP BERLOSE.

## SERVICE EMPLOI

### Maintenir la proximité pour l'emploi et l'accompagnement social

Jusqu' alors installés dans l'hôtel communautaire de Cérans-Foulletourte, les bureaux du Service Emploi de la Communauté de communes déménagent vers la mairie de Mansigné au 1<sup>er</sup> janvier 2018. « *La conseillère responsable du service, Christine Jouault assurera maintenant des permanences au Lude, à Mayet, à Yvré-le-Pôlin et à Mansigné et peut se rendre, sur rendez-vous, dans chaque commune du territoire, dans une volonté de rester au plus près des besoins de chacun* », explique Sylvain Fournier, vice-président de la Communauté de communes en charge du Social, de l'Emploi et des actions en direction des familles. « *Bien évidemment, nous conservons nos partenariats, notamment avec Pôle Emploi et la Mission locale, et restons membre du réseau MIFE (Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi) qui nous permet d'avoir des échanges très utiles avec d'autres structures de soutien à l'emploi* », poursuit Sylvain Fournier.

De plus, chaque jour, et en complémentarité de l'action menée par le Service Emploi, les habitants peuvent obtenir une première réponse à leurs questions d'ordre administrative auprès de la



Maison des Services Au Public (MSAP) basée au Lude, 28 place Neuve. Le personnel est formé pour les accueillir, les aider, les orienter sur les questions de social et de santé (remplir des formulaires, créer un compte ameli.fr...), de retraite (obtenir un relevé, une attestation, mettre à jour des informations...), d'accès au droit (prise de rendez-vous avec des officiers de justice...), de logement... La MSAP propose aussi des permanences délocalisées à Mayet et à Yvré-le-Pôlin.

#### Permanences

##### Espace Emploi

**Mairie de Mansigné** : lundi toute la journée, mardi matin, mercredi matin et vendredi matin

**Mairie de Mayet** : jeudi de 14h à 17h30, semaines impaires

**Mairie d'Yvré-le-Pôlin** : jeudi de 14h à 17h30, semaines paires

**CyberEmploi** : Coworking au Lude, le mardi de 9h à 12h

**MSAP Du Lude** : mercredi après-midi

##### MSAP

**Espace intercommunal des Services au Lude** : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

**Mairie de Mayet** : jeudi de 14h à 17h30, semaines paires

**Mairie d'Yvré-le-Pôlin** : jeudi de 14h à 17h30, semaines impaires

##### Coordonnées du Service Emploi :

02 85 29 12 15 ou 06 07 14 51 21  
ou [emploi@comcomsudsarthe.fr](mailto:emploi@comcomsudsarthe.fr)

**Coordonnées MSAP** : 02 85 29 07 11  
ou [eis@comcomsudsarthe.fr](mailto:eis@comcomsudsarthe.fr)

## DES STRUCTURES

### D CULTURELLES ET SPORTIVES à l'échelle de tout le territoire

« *Nous nous devons de garantir à tous les habitants le même accès à la culture et au sport* », affirme Jean-Paul Beaudouin, Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Sport et de la Culture : « *c'est pourquoi, nous avons décidé d'ouvrir à tous les habitants les cours de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique (EIEA)*. » Dans le même temps, la Communauté de communes a également fait le choix d'apporter son soutien aux harmonies et fanfares du territoire en finançant le tiers d'un poste de professeur dédié à ces associations.

En parallèle, la Communauté de communes développe aussi une politique sportive ambitieuse en mettant ses deux éducateurs sportifs diplômés à disposition des clubs et des écoles.



#### Faciliter l'accès à la lecture

Les élus communautaires ont aussi pris la décision d'élargir à tout le territoire Sud Sarthe l'animation du réseau des bibliothèques, déjà en place sur une partie du périmètre communautaire. Ce travail sera effectué par les deux animateurs salariés de la Communauté de communes « *De plus, pour améliorer notre offre, nous allons pouvoir nous appuyer sur l'audit que vient de réaliser la Bibliothèque Départementale de la Sarthe. Celui-ci doit nous permettre d'élaborer un schéma d'organisation efficace, grâce auquel chacun aura aisément accès à la lecture* », précise Jean-Paul Beaudouin.

#### De nouveaux sites d'accueil

Au cours des derniers mois, la Communauté de communes a dû également se préoccuper de trouver des nouveaux lieux d'accueil pour plusieurs activités sportives et culturelles. « *Les départs de Oizé et Cérans-Foulletourte vers d'autres communautés de communes nous contraignent à déplacer les cours de l'EIEA qui étaient, jusqu'alors, proposés dans ces communes. Nous sommes, ainsi, à la recherche d'une salle adaptée à la danse contemporaine et allons aménager des locaux pour la musique à Mansigné* », annonce Jean-Paul Beaudouin.

## UNE RECHERCHE

### ACTIVE de médecins

**Afin de maintenir une offre de soins adaptée aux besoins de la population et préserver, ainsi, la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire, la Communauté de communes a placé la lutte contre la désertification médicale au premier rang de ses priorités.**

Dans cet esprit, confrontés au décès soudain d'un médecin installé dans la maison de santé pluridisciplinaire de Mayet, les élus ont fait appel à un cabinet spécialisé pour accompagner l'installation de nouveaux praticiens. « *A la suite d'un appel d'offres, nous avons confié cette mission à des recruteurs expérimentés, qui se sont engagés à nous présenter des médecins titulaires de tous les diplômes requis afin que ceux-ci soit immédiatement opérationnels* », affirme Yveline Limodin, vice-présidente de la Communauté de communes en charge de l'Aménagement du territoire.

« *Pour rester attractif, nous devons répondre aux attentes de médecins qui, aujourd'hui, souhaitent impérativement travailler en équipe pour échanger leurs points de vue dans l'intérêt des patients et conserver des conditions d'exercice de leur profession compatible avec leur vie de famille. Ainsi, le médecin qui s'installera à Mayet ou dans la maison médicale d'Yvré-le-Pôlin aura l'avantage de faire équipe avec des confrères déjà sur place et connaissant bien le terrain.* »

## PETITE ENFANCE

### L LES PROJETS SE CONCRÉTISENT

Les élus de la Communauté de communes ont la ferme volonté de garantir à une offre équivalente et de qualité à toute les familles du territoire, en matière de services d'accueil de la petite enfance. C'est pourquoi, tenant compte des flux de déplacements quotidiens, ils ont choisi d'aménager, d'ici la fin du mandat, deux multi-accueils, l'un à Pontvallain, l'autre à Vaas. Dès à présent, ils viennent d'inaugurer l'extension du multi-accueil du Lude.



« Initié par la Communauté de communes du Bassin Ludois, cet agrandissement du multi-accueil du Lude est la première réalisation pilotée par la nouvelle Communauté de communes Sud Sarthe (CCSS) », a souligné François Bousard, le président de la CCSS lors de la cérémonie d'inauguration le 29 novembre. « D'un montant total de 236 000 €, cet investissement a été cofinancé à 32% par l'Etat et à 57% par la Caisse d'Allocations Familiales qui prend aussi en charge 60% du fonctionnement du site », a rappelé le président, ajoutant que les travaux ont, dans leur majorité, été réalisés par des entreprises locales.

« Nous avons décidé cette extension de 125 m<sup>2</sup> pour répondre aux obligations que nous avons désormais de fournir les repas et les couches », a expliqué Béatrice Latouche, vice-présidente de la Communauté de communes en charge de la Petite enfance et maire du Lude. « Nous avons, ainsi, aménagé une cuisine collective et un local de rangement. Nous en avons aussi profité pour créer des vestiaires plus spacieux pour le personnel et pour rendre le bâtiment pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite. » Désormais la structure, dont la capacité d'accueil a été maintenue à 18 enfants, offre de meilleures conditions de travail à l'équipe de six professionnelles de la petite enfance qui travaille dans les lieux. « Afin d'assurer la continuité du service, nous avons maintenu la

structure ouverte durant la durée des travaux. Malgré ces conditions difficiles, le personnel a su parfaitement s'adapter et continuer à proposer une prestation irréprochable », a souligné Mme Latouche.

#### Futurs multi-accueils à Pontvallain et Vaas

Désormais, les élus de la Commission communautaire Petite Enfance vont concentrer leur action sur la création des multi-accueils de Pontvallain et Vaas.

« Avec le départ de Cérans-Foulletourte vers la Communauté de communes du Val de Sarthe, nous ne disposerons plus que d'un multi-accueil sur le territoire. C'est pourquoi, l'aménagement d'une structure sur Pontvallain est absolument nécessaire », constate Béatrice Latouche. Dès à présent, le projet architectural est bien avancé et la procédure d'appel d'offres, qui désignera les entreprises en charge des travaux, va être lancée. Le service devrait être opérationnel début 2019. La Communauté de communes a fait le choix de réhabiliter un bâtiment situé au cœur du bourg, avec pour objectifs de favoriser l'activité au centre de la commune et de valoriser le patrimoine local. « En parallèle, nous avons choisi l'architecte qui réalisera le multi-accueil de Vaas. Là encore, nous envisageons la réhabilitation d'un édifice existant », ajoute la vice-présidente.

### répondre aux besoins des familles

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

### PARENTS ENFANTS

#### Des prestations harmonisées

Aujourd'hui, l'une des priorités des élus est d'harmoniser les services proposés aux assistantes maternelles et aux familles sur l'ensemble de la Communauté de communes Sud Sarthe.

« Nous avons mis à profit la complémentarité des animatrices de nos différents Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) pour développer de nouvelles activités, notamment en matière de motricité, sur plusieurs communes », souligne Béatrice Latouche. « Nous nous sommes aussi attachés à mettre en œuvre, tout au long de l'automne de nombreuses actions destinées à accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant. Nous avons veillé à proposer des actions sur tout le territoire. » Dans cet esprit, afin de maintenir cette dynamique, un bureau du RAMPE a été installé à Pontvallain. Ces locaux sont provisoires dans l'attente de l'aménagement, sur cette même commune, du multi-accueil où le RAMPE aura toute sa place.

## FORUM DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### Objectifs atteints !

Mardi 24 octobre, la Maison des Services Publics de la Communauté de communes organisait son premier Forum des économies d'énergie, à l'Espace Ronsard du Lude. Cette manifestation avait pour objectif d'aider les habitants à diminuer leur consommation énergétique en leur permettant d'échanger avec des professionnels (fournisseurs d'énergies, organismes spécialisés comme Info Energie...) et en participant à des animations, des jeux ou des ateliers. « Nous avons notamment pu sensibiliser plusieurs familles en difficulté », constate Sylvain Fournier, vice-président de la Communauté de communes. « Les exposants étaient très satisfaits de la fréquentation et de la qualité des échanges. C'est une expérience à renouveler sur d'autres communes. »

